

QHAL, QUARTER HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Dudelange.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Becker Pia, ouvrière, demeurant à L-3218 Bettembourg, 34, rue des Cheminots, de nationalité luxembourgeoise,
- 2) Bompadre Serge, représentant, demeurant à L-4390 Pontpierre, 40, route de l'Europe, de nationalité luxembourgeoise,
- 3) Dahm Fernand, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-4622 Oberkorn, 11, rue P. Martin, de nationalité luxembourgeoise,
- 4) Dahm Josette, sans état, demeurant à L-4622 Oberkorn, 11, rue P. Martin, de nationalité luxembourgeoise,
- 5) Decker Marc, commerçant, demeurant à L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg, de nationalité luxembourgeoise,
- 6) Didier Paul, chargé de cours, demeurant à L-4818 Rodange, 17, avenue Dr. Gaasch, de nationalité luxembourgeoise,
- 7) Feller Diane, employée privée, demeurant à L-7661 Medernach, 12, rue de Diekirch, de nationalité luxembourgeoise,
- 8) Flammang Claude, employé privé, demeurant à L-4970 Dippach-Gare, 41, rue des Trois Cantons, de nationalité luxembourgeoise,
- 9) Flammang Sonja, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-4970 Dippach-Gare, 41, rue des Trois Cantons, de nationalité luxembourgeoise,
- 10) Girs Michel, ajusteur, demeurant à L-3636 Kayl, 24, rue de l'Eglise, de nationalité luxembourgeoise,
- 11) Graff Raoul, employé privé, demeurant à L-4797 Linger, 11, rue Nic. Jaqué, de nationalité luxembourgeoise,
- 12) Haine Charles, laitier, demeurant à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau, de nationalité luxembourgeoise,
- 13) Haine Christa, employée privée, demeurant à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau, de nationalité luxembourgeoise,
- 14) Haine Jessica, étudiante, demeurant à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau, de nationalité luxembourgeoise,
- 15) Haine Mike, étudiant, demeurant à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau, de nationalité luxembourgeoise,
- 16) Kappweiler Marie Jeanne, avocat, demeurant à L-3485 Dudelange, 5, place Gymnich, de nationalité luxembourgeoise,
- 17) Kayser Jean, employé privé, demeurant à L-4808 Rodange, 47, chemin de Brouck, de nationalité luxembourgeoise,
- 18) Kayser Nadia, sans état, demeurant à L-4808 Rodange, 47, chemin de Brouck, de nationalité luxembourgeoise,
- 19) Klees Armand, directeur d'entreprise, demeurant à L-4070 Esch-sur-Alzette, 8-10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de nationalité luxembourgeoise,
- 20) Kockelmann Jasmin, étudiante, demeurant à L-3311 Abweiler, 33, rue du Village, de nationalité luxembourgeoise,
- 21) Kockelmann-Schneider Mariette, vendeuse, demeurant à L-3311 Abweiler, 33, rue du Village, de nationalité luxembourgeoise,
- 22) Kockelmann Marcel, ouvrier, demeurant à L-3311 Abweiler, 33, rue du Village, de nationalité luxembourgeoise,
- 23) Maes Nadine, secrétaire, demeurant à L-4818 Rodange, 17, avenue Dr. Gaasch, de nationalité luxembourgeoise,
- 24) Mathias Romy, vendeuse, demeurant à NL-8021 AX Zwolle (Pays-Bas), 40, Vechtstraat, de nationalité luxembourgeoise,
- 25) PARISOT Gilles, employé privé, demeurant à L-4405 Soleuvre, 50, rue Pierre Neiertz, de nationalité luxembourgeoise,
- 26) Pignolo Joseph, fonctionnaire, demeurant à L-8252 Mamer, 7, rue du Marché, de nationalité luxembourgeoise,
- 27) Recht Paul, comptable, demeurant à L-3385 Noertzange, 8, rue de l'Ecole, de nationalité luxembourgeoise,
- 28) Stors Marco, entraîneur, demeurant à L-6695 Mompach, 7, Op der Klopp, de nationalité luxembourgeoise,
- 29) Welter Karin, sans état, demeurant à L-3353 Leudelange, 17B, rue d'Esch, de nationalité luxembourgeoise,
- 30) Welter Raymond, chef d'équipe, demeurant à L-3353 Leudelange, 17B, rue d'Esch, de nationalité luxembourgeoise,
- 31) Wieshoff Henri, employé CFL, demeurant à L-3832 Schifflange, 25, rue Pierre Dupong, de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui dans la suite y adhéreront, il est créé une association régie par la loi et les statuts suivants:

Art. 1^{er}. L'association est sans but lucratif et prend la dénomination de QUARTER HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, en abrégé QHAL.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir le AMERICAN QUARTER HORSE et d'accroître la popularité de ladite race au Luxembourg; de favoriser la pratique de l'équitation Western et d'autres activités hippiques.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. Toutes discussions ou manifestations politiques ou religieuses sont interdites.

Art. 5. L'association a son siège à Dudelange.

Art. 6. L'association se compose de:

- a) membres actifs,
- b) membres donateurs,
- c) membres d'honneur: ce titre peut être décerné aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la promotion du AMERICAN QUARTER HORSE.

Art. 7. L'admission des membres actifs est prononcée par le conseil d'administration, sur demande présentée dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Les titres de membres d'honneur sont décernés par le conseil d'administration, par décision prise à l'unanimité.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire adressée au conseil d'administration,
- b) par le non-paiement de la cotisation,
- c) si le membre a enfreint les présents statuts,
- d) si le membre poursuit un but nuisible à l'objet de l'association.

Dans les deux derniers cas, la décision d'exclusion sera prise par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 9. Le nombre des associés ne saurait être inférieur à 10.

Art. 10. L'association est administrée et dirigée par un conseil d'administration composé d'un minimum de 5 personnes élues par l'assemblée générale à la majorité simple des votants. Le maximum est fixé à 12.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour 5 ans. Ils sont rééligibles. Les règles dérogatoires suivantes s'appliquent au premier conseil d'administration à élire; après trois années de mandat, un tiers des administrateurs pourra être remplacé au cas où de nouveaux candidats prétendraient au poste d'administrateur. Après quatre années, il en sera de même pour le deuxième tiers. Les administrateurs s'arrangeront entre eux pour désigner les administrateurs dont le mandat sera disponible. Si aucun accord ne pouvait être trouvé, l'assemblée générale, décidant à la majorité des voix, déterminera les administrateurs en question. Il sera ainsi établi un système de roulement dans le cadre duquel tous les ans un tiers des mandats quinquennaux viendront à terme. En aucun cas, le président, le secrétaire et le trésorier ne pourront tous être remplacés au cours de la même année.

Le conseil d'administration a la faculté de pourvoir au remplacement d'un membre démissionnaire, décédé ou privé de ses fonctions, et de se compléter dans la limite des membres ci-dessus prévue, mais les nominations ainsi faites ne seront que provisoires et les mandats des membres ainsi désignés prendront fin à la prochaine assemblée générale.

La qualité d'administrateur se perd par la privation des droits énoncés à l'article 8. Les membres fondateurs avec voix consultatives, aux réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus larges, sous réserve des compétences expressément réservées à l'assemblée générale par la loi du 21 avril 1928.

Art. 11. Le conseil d'administration nomme parmi ses membres:

1. un président,
2. un vice-président,
3. un secrétaire,
4. un trésorier.

Art. 12. Toutes les fonctions assumées dans l'association, et ce à n'importe quel titre, ne sont en aucune façon rétribuées. Au cas où l'association engagerait du personnel à ses services (par exemple maître d'équitation, palefrenier), une décision spéciale du conseil d'administration devra être prise quant au principe et au montant de la rémunération.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Art. 14. L'assemblée générale est formée par l'ensemble des membres actifs. Est électeur tout membre actif, adhérent à l'association depuis plus d'un an au jour de l'élection. Chaque membre actif dispose d'une voix. Tout membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif moyennant procuration écrite, mais nul ne peut représenter plus de deux membres. Le vote par correspondance n'est pas admis. Les membres donateurs et les membres d'honneur peuvent assister à toutes les réunions de l'assemblée générale à titre d'auditeurs.

Art. 15. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an. Les membres seront convoqués par la voie postale. L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'année suivante, délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des mandats, respectivement au remplacement des membres du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

Les réviseurs de caisse seront désignés par l'assemblée générale. Les membres seront informés des décisions prises par l'assemblée générale moyennant un rapport écrit lequel leur sera envoyé par la voie postale dans le mois qui suit la prise de décision. Tout tiers intéressé pourra obtenir une copie du prédit rapport en s'adressant à l'un des administrateurs en fonction.

Art. 16. L'assemblée générale peut être convoquée en session extraordinaire à toute époque, sur proposition du conseil d'administration ou sur demande écrite des deux tiers des membres actifs. Dans le dernier cas, le conseil d'administration sera tenu de réunir l'assemblée générale dans le délai de deux mois après le dépôt de la demande.

Art. 17. Les recettes de l'association se composent:

1. des cotisations de ses membres,
2. des recettes de toutes natures provenant des manifestations, concours et organisations de sa compétence,
3. des subventions de l'Etat, des Etablissements Publics et des Communes,
4. et généralement de toutes ressources compatibles avec sa capacité civile.

Art. 18. La cotisation est annuellement fixée par l'assemblée générale, mais ne pourra pas dépasser 2.000,- francs (indice au 1^{er} avril 1993).

Art. 19. L'année sociale débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet, délibérant et votant aux conditions de forme et de majorité de deux tiers des membres présents ou représentés. En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire nommera un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association.

L'actif net sera attribué soit à un organisme ou à une association oeuvrant en faveur du sport équestre, soit à une ou plusieurs oeuvres de bienfaisance, selon décision à prendre par l'assemblée générale prononçant la dissolution.

Art. 21. Toutes modifications aux présents statuts doivent se faire suivant l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 22. L'association est habilitée à créer en son sein toute commission spéciale qu'elle jugera nécessaire et d'accepter en son sein toute personne étrangère non affiliée, à condition que celle-ci agisse dans l'intérêt de l'association. Ces personnes pourront être nommées par le conseil d'administration pour une période déterminée.

Art. 23. Un règlement interne complétera les présents statuts.

Art. 24. Tous les cas non prévus par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Art. 25. Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale, tenue à Tétange, le 21 avril 1993.
Ont été élus comme administrateurs:

- 1) Didier Paul, chargé de cours, demeurant à L-4841 Rodange, 17, avenue Dr. Gaasch, de nationalité luxembourgeoise,
 - 2) Feller Diane, employée privée, demeurant à L-7661 Medernach, 12, rue de Diekirch, de nationalité luxembourgeoise,
 - 3) Flammang Claude, employé privé, demeurant à L-4970 Dippach-Gare, 41, rue des Trois Cantons, de nationalité luxembourgeoise,
 - 4) Flammang Sonja, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-4970 Dippach-Gare, 41, rue des Trois Cantons, de nationalité luxembourgeoise,
 - 5) Haine Christa, employée privée, demeurant à L-3763 Téange, 40, rue de l'Eau, de nationalité luxembourgeoise,
 - 6) Hammang Nadine, employée privée, demeurant à L-3638 Kayl, 6, rue Eweschbour, de nationalité luxembourgeoise,
 - 7) Kappweiler Marie Jeanne, avocat, demeurant à L-3485 Dudelange, 5, place Gymnich, de nationalité luxembourgeoise,
 - 8) Kayser Jean, employé privé, demeurant à L-4808 Rodange, 47, chemin de Brouck, de nationalité luxembourgeoise,
 - 9) Kockelmann Marcel, ouvrier, demeurant à L-3311 Abweiler, 33, rue du Village, de nationalité luxembourgeoise,
 - 10) Parisot Gilles, employé privé, demeurant à L-4405 Soleuvre, 50, rue Pierre Neiertz, de nationalité luxembourgeoise,
 - 11) Pignolo Joseph, fonctionnaire, demeurant à L-8252 Mamer, 7, rue du Marché, de nationalité luxembourgeoise,
 - 12) Welter Karin, sans état, demeurant à L-3353 Leudelage, 17B, rue d'Esch, de nationalité luxembourgeoise.
- Signé: P. Becker, S. Bompadre, F. Dahm, J. Dahm, M. Decker, P. Didier, F. Diane, C. Flammang, S. Flammang, M. Girs, R. Graff, C. Haine, C. Haine, J. Haine, M. Haine, M.-J. Kappweiler, J. Kayser, N. Kayser, A. Klees, J. Kockelmann, M. Kockelmann-Schneider, M. Kockelmann, N. Maes, R. Mathias, G. Parisot, J. Pignolo, P. Recht, M. Stors, K. Welter, R. Welter, H. Wieshoff.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1993, vol. 443, fol. 40, case 5. – Reçu 100 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14341/265/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1993.

CERASYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 101 route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 23.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 1993, vol. 443, fol. 36, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1993.

Pour la société
Signature

(14367/281/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1993.

COMPTOIR INTERNATIONAL DU COMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Canada, Vancouver 1200-885, West Georgia Street.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le sept mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR INTERNATIONAL DU COMMERCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous le régime d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 23 avril 1992, numéro 160.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 février 1993, numéro 67.

L'assemblée est présidée par Madame Claude Sevenig, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître François Schiltz, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Maître Michèle Eisenhuth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signés par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(14375/

PAINT HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2161 Luxembourg, 8, rue Mongenàst-Servais.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2005

En date du 22 janvier 2005, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer à l'adresse du secrétaire, le siège social de la PAINT HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, lequel se trouvait auparavant être fixé à Heffingen.

Changement des statuts:

Art. 1^{er}. Il est fondé par les présents statuts une association sans but lucratif dénommée PAINT HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG ayant son siège social à Dudelange à remplacer par: ayant son siège social à l'adresse du secrétaire à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07767. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(111623.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

QUARTER HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 23.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2005

En date du 22 janvier 2005, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer à l'adresse du secrétaire, le siège social de la QUARTER HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, lequel se trouvait auparavant être fixé à Dudelange.

Changement des statuts:

Art. 1^{er}. Il est fondé par les présents statuts une association sans but lucratif dénommée QUARTER HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG ayant son siège social à Dudelange à remplacer par: ayant son siège social à l'adresse du secrétaire à Geyershof.

Geyershof, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07768. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(111625.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 106.901.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 11 octobre 2005 que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, et inscrite au registre de commerce de Malte sous le numéro C 35.810, a cédé 125 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, soit 100% du capital de la Société, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite sous le numéro de registre B 106.900.

Il résulte de cette cession que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. est devenue propriétaire de 125 parts sociales dans le capital de la Société.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00381. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(111694.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

SVP Mexico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150136/10.

(110174687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

TDC LUX, Technical & Data Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.481.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011150137/11.

(110174421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Quarter Horse Association Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6695 Mompach, 7, Op der Klopp.

R.C.S. Luxembourg F 3.586.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2011

En date du 29 janvier 2011, l'assemblée générale ordinaire a décidé de transférer l'adresse du siège social de la QUARTER HORSE ASSOCIATION Luxembourg, numéro d'immatriculation: F3586, lequel se trouvait auparavant à Maison 23, L-6251 Geyershof, commune de Bech, à la nouvelle adresse, 7, op der Klopp, L-6695 Mompach, commune de Mompach

Changement des status:

Art. 1^{er}. Il est fondé par les présents statuts une association sans but lucratif dénommé QUARTER HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, numéro d'immatriculation: F3586, ayant son siège social à l'adresse du secrétaire à Geyershof, à remplacer par: ayant son siège social à l'adresse du secrétaire, 7, op der Klopp, L-6695 Mompach.

Pour extrait conforme

Mompach, le 29, Octobre 2011.

Référence de publication: 2011150085/17.

(110174089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Regisa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.139.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 octobre 2011

1. L'assemblée générale prend note et accepte la démission de Monsieur Jean Marie Gérard Raulet de son mandat d'administrateur.

L'assemblée nomme en remplacement, en qualité d'administrateur, Monsieur Christophe Poinot, employé privé, demeurant professionnellement 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour une durée de six années, leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Ronald Weber, demeurant professionnellement 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

- Monsieur Romain Bontemps, demeurant professionnellement 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

3. L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire de PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2017.